

La Haute-Saône Solidaire !

Le journal mensuel à parution irrégulière de la section

L'Edito ...

Depuis plusieurs années maintenant, le système de l'évaluation ne cesse de se transformer en un véritable outil de mise en compétition, de sélection pour les promotions, sans parler des conséquences sur les affectations et mutations avec le développement exponentiel des postes au choix. Les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion ont clairement acté la prépondérance du mérite sur l'ancienneté en rendant l'évaluation centrale dans le déroulé de carrière. Et l'instauration de la prime au mérite ne fera qu'ajouter une inégalité supplémentaire si nous ne la combattons pas puisqu'une partie de notre salaire dépendra directement de notre évaluation !

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES n'a eu de cesse de dénoncer le système de l'évaluation qui, organisé dans un cadre contractuel et fondé sur des notions de productivité et de performance individuelle et sur une mise en compétition des Agents entre eux, porte atteinte aux valeurs de la Fonction Publique. La reconnaissance du travail doit se faire au quotidien, collectivement et non pas dans un cadre institutionnel, annuel, individualisé.

Sommaire

P. 1 L'Édito - Le chiffre du mois

Le saviez-vous ?

P. 2-3 Dossier Évaluation

P. 4-5 Rémunération

P. 5 Quelques brèves

P. 6 Annuaire



376 recours hiérarchique dans la catégorie A en 2023 contre seulement **163** en 2022 !

Pour SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES, l'explosion du nombre de recours est la conséquence du changement de l'évaluation professionnelle (transformation du tableau synoptique en rubriques littérales et la mise en place d'un tableau de compétences managériales).

7 1 2 6
0 8 9 4
5 3

Le saviez-vous ?

Pendant des années, les Agents ont inscrit sur le compte-rendu d'évaluation professionnel (CREP) la formule « la signature ne vaut pas acceptation » pour faire passer l'idée que le fait de signer signifie uniquement que l'on a pris connaissance de l'évaluation, mais que la signature n'engage à rien. L'Administration a fini par céder et l'a ajoutée dans le CREP.

A force de persévérance, on peut réussir à obtenir satisfaction !

ÉVALUATION PROFESSIONNELLE

L'évaluation a un impact sur la carrière des Agents, elle joue un rôle majeur dans les modalités de sélection pour une promotion au grade supérieur (liste d'aptitude et tableau d'avancement), de mobilité (avec la multiplication des postes au choix), et de renouvellement de contrat et revalorisation du salaire des Agents contractuels...

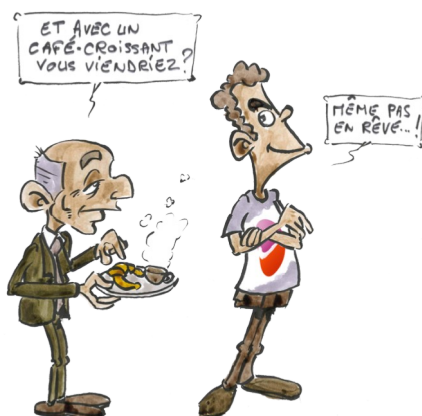
C'est pourquoi il faut rester d'autant plus vigilant. Il faut prendre le temps de bien préparer son entretien pour ceux qui décident de s'y rendre, et ne pas hésiter à utiliser les voies de recours si l'on n'est pas satisfait de son évaluation. Bien entendu, SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES peut accompagner tout au long de la procédure les Agents qui le souhaitent.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES est intervenu auprès de la DG afin qu'elle recommande aux évaluateurs de communiquer le projet de compte-rendu d'entretien professionnel dans le mail de convocation à l'entretien. Même si nous n'avons pas obtenu gain de cause pour cette année, nous porterons de nouveau cette demande. Et en attendant, nous incitons les Agents à demander le projet de CREP à leur évaluateur afin de préparer l'entretien et de pouvoir demander conseil aux militants en amont.

L'entretien professionnel

RAPPEL :
l'entretien n'est pas obligatoire

Il est nécessaire de rappeler qu'il n'est pas obligatoire de participer à l'entretien. Et l'agent qui n'y participe pas ne doit pas être pénalisé !



Si vous toutefois vous décidez d'y aller, il est nécessaire de le préparer en amont :

- ✓ relire le dernier compte-rendu
- ✓ noter les faits marquant de votre vie professionnelle de l'année précédente
- ✓ préparer les arguments qui démontrent les difficultés du Service (éléments de contexte, d'organisation du service, restructuration, mobilité des agents, sous effectifs, absence de renforts, manque de formation professionnelle, d'équipements matériels,...)
- ✓ perspectives de carrière

Pendant l'entretien, il faut rester attentif :

- les objectifs ne doivent pas être inatteignables
- discuter avec l'évaluateur afin d'essayer de se mettre d'accord sur une meilleure formulation
- Ne pas se laisser enfermer dans un propos trop personnel
- Ne pas dénigrer le travail ou les connaissances des collègues.

Il ne faut pas quitter le bureau sans avoir exprimé fortement ses attentes et ses arguments.

Pour Solidaires Finances Publiques, l'entretien individuel, dans la fixation des objectifs et l'évaluation des résultats, ne peut être qu'un dialogue tronqué dès lors que ni l'évaluateur ni l'évalué ne dispose d'une quelconque autonomie sur les charges et les moyens.

Le CREP : Compte Rendu d'Entretien Professionnel

Le CREP doit faire l'objet de toutes les attentions sur l'ensemble des rubriques. Toutes les composantes sont importantes. Et l'appréciation générale est le point d'orgue du compte-rendu d'évaluation, c'est elle qui sera analysée en priorité en cas de candidature pour un poste à profil, lors de l'examen du dossier pour une sélection au grade supérieur,... Il ne faut surtout pas en minimiser l'importance !



Toutes les rubriques du compte-rendu d'entretien professionnel doivent être servies par l'évaluateur.

Il faut bien prendre le temps de la réflexion avant de signer : le délai est de 15 jours pour prendre connaissance du CREP et l'amender.

La partie "expression de l'agent" permet de mentionner les observations ou réserves.

Pour Solidaires Finances Publiques, la reconnaissance du travail doit se faire au quotidien, collectivement et non pas dans un cadre institutionnel, annuel, individualisé. L'entretien individuel nie la réalité de nos missions de service public qui s'inscrivent dans une chaîne de travail mais aussi les difficultés vécues par les collègues dans leur quotidien. Dans cette logique, nous te proposons d'indiquer cette phrase à la rubrique Expression de l'agent : «Assurant des missions de service public, au service de l'intérêt général, je réalise celles-ci dans la limite des moyens humains et techniques qui sont mis à ma disposition par la DGFiP».

Les recours

Si le compte-rendu d'évaluation professionnel n'est pas satisfaisant, il est possible d'effectuer un recours :

- recours hiérarchique dans un premier temps
- recours en CAP ou CCP (Instances représentatives des Personnels) dans un second temps si les contestations n'ont pas été prises en compte au 1er niveau.



Pour Solidaires Finances Publiques, le recours hiérarchique est lourd et chronophage et il ne renforce nullement les droits des agents. Il est davantage utilisé comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAP ou de la CCP que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel. Il ne peut pas constituer un recours de premier niveau.



Seuls les éléments contestés dans le recours hiérarchique pourront être contestés devant la CAP ou CCP.

Toutes les rubriques du CREP sont susceptibles de recours.

Les recours ne laisseront pas de trace dans ESTEVE à l'issue de la procédure (il ne restera que le CREP modifié).

Il ne faut pas oublier pas que les évaluations vont rester dans le dossier professionnel et peuvent se révéler être un obstacle dans le déroulement de la carrière. Et la perspective d'une possible introduction de la prime au mérite doit rendre d'autant plus vigilant.

Pour Solidaires Finances Publiques, la seule attitude à adopter est d'effectuer un recours chaque fois qu'un agent n'est pas satisfait de son évaluation : plus il y aura de recours, plus l'Administration sera obligée de prendre en compte les dérives de son système. La DG a rappelé que le recours est un droit. Utilisons-le massivement !



À lire...

L'Unité spécial "Évaluation professionnelle" 2024



L'Unité c'est des infos sur la DGFiP tous les mois et des numéros spéciaux pour t'aider tout au long de l'année !



Le 19 mars, en grève, allons chercher ce qu'ils nous doivent !



À l'entendre, le Gouvernement en aurait donc fait bien assez pour les Fonctionnaires. Il rappelle la hausse de 3,5 % de la valeur du point d'indice en 2022, celle de 1,5 % en juillet 2023 ainsi que l'attribution de 5 points d'indice à tous les Agents, à partir de janvier 2024 (ce qui représente environ 25 euros de plus par mois). Il vante par ailleurs la prime "pouvoir d'achat" ponctuelle et ses mesures visant les bas salaires, préférant quelques maigres mesures catégorielles et individuelles, insuffisantes, à une revalorisation d'ensemble.

Hausse inférieure à celle de l'inflation = baisse de salaire !

Hormis une hausse en deux temps fin 2016 et début 2017, les récentes revalorisations du point d'indice ont été obtenues après dix années de gel des salaires des Agents dans un contexte où l'inflation avoisinait les 5 % entre 2022 et 2023. Par ailleurs, l'inflation cumulée depuis 2013 s'élève à près de 20 %, avec une accélération au cours des deux dernières années, et plus de 26 % depuis 2010.

L'INSEE a montré que, entre 2011 et 2021, le salaire net a augmenté en moyenne de 4,9 % dans le privé (0,4 % en moyenne par an) alors que celui des Fonctionnaires n'a augmenté que de 2,1 %, soit 0,2 % en moyenne par an (compte tenu du fameux glissement vieillesse technicité dû notamment à l'avancement à l'ancienneté). Les chiffres parlent d'eux-mêmes : le compte n'y est vraiment pas, mais pas du tout !

Moins payés qu'hier et plus que demain ?

Le Gouvernement estime visiblement qu'il en a assez fait. Voulant poursuivre son entreprise de dynamitage de la fonction publique déjà largement engagée par sa loi d'août 2019, il s'apprête à instaurer la rémunération « au mérite ». Tout cela, en martelant qu'il faudra baisser la dépense publique de 12 milliards d'euros en 2025, et après avoir laissé pendant plusieurs semaines la Fonction Publique sans ministre. C'est dire la considération que le Gouvernement porte aux Agents publics.

Or, de l'argent il y en a, la dette est supportable et si des choix pour la combler étaient nécessaires, nous avons sur le sujet des propositions, lesquelles, de surcroît renforceraient le consentement à l'impôt, le vivre ensemble et gommeraient les inégalités sociales.

Il faut dans un contexte où les superprofits et les superdividendes explosent taxer mieux et d'avantage les 10 % les plus riches, tout comme les multinationales.



Tous en grève le 19 mars ! Ensemble allons gagner une augmentation générale de nos salaires et l'amélioration de nos conditions de travail !



“Mérite”, “performance” insultent le professionnalisme des Agents. La future loi de transformation de la fonction publique s’annonce comme un projet de destruction du statut. Or, c’est le statut qui garantit l’impartialité des Agents public dans l’exercice de leurs missions, indépendamment des pressions hiérarchiques et politiques.

Les conditions de travail que les Agents se voient imposer par l’austérité budgétaire et par la volonté politique de casse des services publics sont insupportables. Le manque d’attractivité des métiers de la fonction publique est le symptôme de carrières publiques sous payées, empêchées dans leur mission et sans cesse attaquées.

Face à l’urgence salariale, face aux attaques du Gouvernement, SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE appelle à la grève le 19 mars !



**ALLONS CHERCHER
CE QU’ILS NOUS DOIVENT !**

Quelques brèves ...

NOMINATIONS

Le Ministre de la Fonction Publique a enfin été nommé. Et le nouveau Ministre de la Transformation et de la Fonction Publique est ...

**l’ancien Ministre de la Transformation
et de la Fonction Publique**

M. Stanislas Guerini !

Cela valait bien 1 mois d’hésitations pour garder le même !

HÉSITATIONS

Par contre, le nouveau Directeur Général n’a toujours pas été nommé, on cherche encore la perle rare ... À croire que M. Fournel est irremplaçable !



A LA RECHERCHE DU DG PERDU...

Le profil recherché pour le recrutement du prochain Directeur Général ressemble à s’y méprendre à celui des 7 Nains, au regard du profil de son prédécesseur...

Qualités de communication pour nous faire croire que les réformes sont formidables : **Prof**

Capacité à croire que tout va bien à la DGFIP parce que les sondages auprès des Usagers sont bons : **Simplet**

Intérêt marqué pour les rapports humains, l’écoute, et le dialogue : **Dormeur**

Capacité à développer une forte allergie à toute demande des Organisations syndicales : **Atchoum**

Sens de l’organisation, réactivité, sens de l’initiative, de l’anticipation, de la gestion des imprévus : **Grincheux**

Expérience du fonctionnement du Budget pour demander à son Ministre de l’argent pour les Agents : **Timide**

Bonnes connaissances de la grille de rémunération du Cadre C au DG : **Joyeux**

BUREAU DE SECTION

Béatrice BOULANGER, Co-Secrétaire, Trésorière	Isabelle COMTE	Christine JOSEPH
Corinne MULENET, Co-Secrétaire	Audrey JOSSET	Lucie DRUET
Emmanuel SAILLARD	Didier MICHAUD	Carole VALDAN
Jean-Luc MOUGEOT	Karine SCHWAB	

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Comité Social d'Administration Locale CSAL

Titulaires : Corinne MULENET et Lucie DRUET Suppléantes : Béatrice BOULANGER et Karine SCHWAB

Comité Social d'Administration Locale – Formation Spécialisés CSAL-FS

Titulaires : Karine SCHWAB et Corinne MULENET Suppléants : Emmanuel SAILLARD et Béatrice BOULANGER

Conseil Départemental de l'Action Sociale CDAS

Titulaire : Isabelle COMTE Suppléante : Béatrice BOULANGER

CORRESPONDANTS LOCAUX

GRAY	Audrey JOSSET	VESOUL 8 place Renet	Jean-Luc MOUGEOT
LURE	Isabelle COMTE	VESOUL 9 place du 11ème Chasseurs	Didier MICHAUD
TEHHS	Lucie DRUET	VESOUL 14 place du 11ème Chasseurs	Béatrice BOULANGER

SECTION :

Bulletin d'adhésion 2024

Coupon à remettre à ton correspondant accompagné du règlement



IDENTIFIANTS

N° DGFIP (6 chiffres)	N° ANAIS (10 chiffres)
-----------------------	------------------------

NOM d'usage _____ Prénom _____

NOM de naissance _____ Date de naissance _____

Cadre : _____ Grade : _____ Echelon : _____ Date de prise de rang : _____

Informations professionnelles _____

Service : _____

Site : _____

Temps partiel : _____

@ _____

☎ _____

Ces informations sont obligatoires

Informations personnelles _____

Adresse perso. : _____

@ _____

☎ _____

Ces informations sont facultatives, tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org

Montant de la cotisation →

Solidaires Finances Publiques

Boîte 24 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.89.16.48.49 contact@solidairesfinancespubliques.org solidairesfinancespubliques.org



Écrivez-nous à solidairesfinancespubliques.ddfip70@dgfip.finances.gouv.fr

Rendez-vous sur notre site local <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/700/>